Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251215-D2025_94-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal
du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 9 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - MP. ANGER – J. HARDOUIN – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS EXCUSÉS : - JL. DULAC - M. BOISSEAU – M.A PRESSET – D. LANGANNE - C. BRETAIRE

ABSENTS : - F. TACHEN

PROCURATIONS : M.A PRESSET donne procuration à J. HARDOUIN – JL. DULAC donne procuration à JM. LEGAGNEUR – C. BRETAIRE donne procuration à I. PRESSE – M. BOISSEAU donne procuration à AM. SELLIER – D. LANGANNE donne procuration à P. CABARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2025-94 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.
Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.
Les dépenses nécessaires à la modification ou la création de l'ensemble de ces postes sont inscrites au budget communal.

- **Suppression de postes : Chef du service espaces verts**

Lors du conseil municipal du 24 novembre 2025, le conseil municipal a créé des postes en vue du recrutement du chef du service espaces verts. Au vu de l'acceptation du poste par un candidat, il est proposé de supprimer les postes qui ne seront pas pourvus :

Emploi	Service	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Chef du service espaces verts	Technique	Adjoint technique	Temps complet	14	13
		Adjoint technique principal de 2ème classe		4	3
		Adjoint technique principal de 1ère classe		3	2
		Agent de maîtrise principal		1	0

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251215-D2025_94-DE

- **Création de poste : pôle administratif**

Suite à la nomination d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne, il est proposé de créer un poste à partir du 1er janvier 2026.

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Responsable finances / marchés publics	Administratif	Rédacteur territorial	Temps complet	1	2

- **Suppression de poste : pôle administratif**

Suite à la nomination d'un agent sur un autre grade, il est proposé de supprimer le poste devenu vacant à partir du 1er janvier 2026.

Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	2	1

- **Modification du temps de travail**

Dans la délibération n° 2024-40 du 23-09-2024, il a été créé un poste d'animatrice RPE sur un grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (21h/35ème). Suite à l'augmentation des missions du chargé de Coopération Global de la CTG, il est proposé de modifier le temps de travail de ce poste à compter du 1er janvier 2026.

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Ancienne Durée hebdomadaire	Nouvelle Durée hebdomadaire
Animatrice RPE	Petite enfance	Adjoint d'animation	Temps non complet (21/35è)	Temps non complet (28/35è)

- **Création de poste : pôle technique**

Un agent a les conditions nécessaires pour avancer au grade supérieur. Au vu de ses missions, il est proposé de créer le poste suivant à partir du 1er janvier 2026.

Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3	4

- **Suppression de postes :**

Suite à la nomination d'un agent sur un autre grade, au licenciement pour inaptitude physique d'un agent et le départ en retraite d'un autre, il est proposé de supprimer les postes devenus vacants à partir du 1er janvier 2026.

Service	Cadre d'emploi ou grade associé	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	Adjoint technique	Temps non complet	13	12

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251215-D2025_94-DE

		(17h30/35ème		
Technique	Adjoint technique	2 postes à temps complet	12	10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
Considérant la volonté d'optimiser l'adéquation entre les besoins de la collectivité, les grades des postes et la réalité des missions exercées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE les modifications du tableau des effectifs ci-dessus et détaillées en annexe de la présente délibération ;**
- **DIT que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2025.**

Vote : Pour : 19 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Annick BELLAMY

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR